



## mars 2013 : une hirondelle ne fait pas le printemps ...

Séance des 20 – 21 mars 2013 - N°3-2013

### ► Rapports d'activité des médecins

On a noté dans tous ces rapports ou dans leur conclusion commune un climat devenu plus apaisé au sein de FT. Cependant, perdurent différentes problématiques, sources de souffrance, telles que : l'usure professionnelle, la confiance avec l'entreprise qui reste à restaurer, la baisse de motivation de salariés désabusés notamment pour les séniors - avec au final un grand sentiment de résignation.

On a noté aussi une intensification de la charge de travail principalement du fait de la non-compensation des départs en TPS. – vu que FT SA a annoncé **d'ici 2015** 11 000 départs (soit rapportés à 4000 recrutements) un rapport de **7 000 suppressions d'emplois nettes**.

Cela avec des objectifs de productivité qui restent inchangés. On peut donc parfaitement craindre que les tensions croissent considérablement dans les services...

→ En ce qui concerne les effectifs de l'UI, les techniciens d'intervention ne sont réglementairement plus considérés en surveillances médicales régulières (SMR). Cependant, les médecins de la DOCE ont décidé qu'un suivi annuel serait maintenu pour les techniciens d'intervention de plus de 45 ans, au regard des risques d'altération pour leur santé qu'ils peuvent rencontrer. Parallèlement, demeure le « Curriculum Laboris », qui permet de tracer l'ensemble des risques professionnels auxquels les agents ont été exposés ou sont exposés durant leur carrière professionnelle.

Cela s'inscrit peu ou prou dans le cadre du décret 2011-354 du 30 mars 2011, devenu l'article D. 4121-5 du code du travail, qui prévoit 10 facteurs de pénibilité listés – dont notamment le travail dans un environnement physique agressif au contact d'agents chimiques dangereux.

Ces salariés, notamment pour les plus anciens d'entre eux, ont travaillé pour la pressurisation du réseau sur des manchons au plomb, sur des manchons Silec à base de résines polymérisables, sur des câbles de liaisons numériques dont les joints étaient en amiante, ont travaillé dans des SR composées de plaques d'amiante sur lesquels étaient fixés les équipements de connexion.

Voire ont manipulé sans conscience du risque des para-foudres radioactifs, installés par millions sur le réseau, certains les maintenant même dans leur bouche, lorsqu'ils allaient les désinstaller, pour redescendre d'un poteau.

Aujourd'hui, des bataillons de salariés quittent ou vont quitter FT très prochainement :

qu'advient-il après le départ en retraite ou TPS de ces salariés qui pourraient développer une pathologie manifestement en lien avec leur activité professionnelle quelques mois ou quelques années après leur départ en retraite ?

Les médecins ont répondu que l'employeur délivre des attestations d'exposition à **l'amiante** au moment du départ en retraite qui ouvrira des droits en cas d'affection ultérieure.

Concernant les autres agents cancérogènes, les médecins indiquent qu'il faut s'y mettre rapidement, qu'il s'agit d'un devoir pour l'employeur (volet traçabilité de la loi sur les retraites du 9 novembre 2010).

→ Il y a eu un drame à St Etienne, le 31/12/2012, évoqué dans le dossier par une simple phrase : « Fin 2012, un technicien a mis fin à ses jours ».

Sans revenir sur le détail, on notera simplement que le SST avait fait l'objet d'une alerte par ce salarié dès 2006, tout comme la ligne hiérarchique et managériale ainsi au demeurant que certaines OS représentatives.

Il y a eu l'évidence de dysfonctionnements à tous les niveaux : on connaît les pratiques managériales qui ont servi de détonateur à ce drame, évidemment, mais le droit et le devoir d'alerte n'ont pas fonctionné au niveau de l'Établissement de l'UI Lyon, ni au niveau du CHSCT.

Alors qu'on savait qu'il y avait une situation de souffrance et donc de risque.

Il est **ESSENTIEL** qu'un tel drame ne se reproduise plus jamais et pour cela nous avons demandé à ce que les conclusions de l'enquête du CHSCT de l'URI Lyon soient transmises aux élus du CE.

Enfin nous avons posé la question de la charge de travail des **infirmières**, qui ont à faire un travail de secrétariat et des tâches administratives chronophages. De plus, avec les nouveaux décrets de 2011 qui voient leur champ de compétences s'élargir, on leur confie beaucoup plus de travail (visites sur le terrain, actes en délégation du médecin).

Il apparaît donc arithmétiquement nécessaire de leur fournir une aide au niveau du secrétariat.

Une solution de bon sens pourrait être de détacher des personnes au niveau du pourcentage d'activité considéré comme manquant.

Mais France Telecom se retranche derrière la secrétaire en poste à Lyon pour dire que l'effort a été fait sur ce sujet et qu'il n'y en aura pas d'autres...

A nous de nous mobiliser pour faire en sorte que la santé des salariés devienne **LA** priorité absolue pour France Telecom avec tous les moyens nécessaires en regard, y compris du temps pour les infirmières afin qu'elles puissent accomplir pleinement leurs missions...

## ► Vie du CE

Il est désormais de règle, à chaque CE, d'aborder le sujet du Directeur du CE – lequel, attaque le nouveau bureau du CE pour harcèlement et réclame en dédommagement une somme totale (incluant son reliquat d'heures supplémentaires) de :

**76 000 €** *Nous considérons les demandes du Directeur comme extravagantes, en l'état de nos connaissances.*

La CGT qui a lu en séance un motion/résolution très longue pour dire tout le bien qu'elle pensait de ce Monsieur le Directeur - sans trop se soucier des autres salariés du CE lesquels doivent tout de même parfois s'interroger sur le caractère extravagant des sommes et des augmentations réclamées par le Directeur.

On peut donc se poser la question de savoir si la CGT ne serait pas en train de mettre de l'huile sur le feu dans cette affaire qui va finir devant les tribunaux ???

## ► Rapport 2012 sur l'emploi en DO Centre-Est

La CFE-CGC/UNSA a fait état du livre blanc publié par FT le 20 mars un sur la transparence avec ses fournisseurs dans lequel, on apprend que le montant des dépenses s'est élevé à 7,7 milliards d'euros en achat de matériel ou en prestation de services (2,7 milliards d'euros pour les achats de matériel - équipements de réseau, box, téléphones). Le reste provient surtout de contrats avec les centres d'appels externalisés, soit un total d'à peu près 5 milliards d'€. Cela fait des années que la CFE-CGC/UNSA demande au niveau national (CCUES) ou dans cette instance du CE, le détail exact concernant la sous-traitance.

Là c'est la première fois que l'on voit un chiffre d'environ 5 milliards d'€... (à mettre en rapport avec le résultat ou avec le cash flow, etc...).

Il s'agit donc d'un domaine qui s'éclaircit quelque peu, mais notre question sera toujours la même : celle d'avoir une vision de l'ensemble de la sous-traitance sur la DO CE.

Aujourd'hui l'argument de la Direction qui était de dire que tout était géré en flux dont la Direction Centre Est n'avait pas la maîtrise tombe pour partie et va tomber complètement puisque tout sera désormais géré en parcs sur lesquels la DO aura la main.

Puisque la DOCE va reprendre la main sur sa sous-traitance dans le cadre du projet Parc, nous demandons donc pour les prochains rapports sur l'emploi à avoir une **visibilité de l'ensemble de la sous-traitance**, y/c celle des centres d'appels, **y/c aussi celle de la sous-traitance offshore.**

Nous avons également noté une forte baisse des apprentis et contrats pro de 333 à 299 : l'an dernier, Monsieur le Directeur indiquait qu'il y a une volonté de l'entreprise de contribuer au développement de l'apprentissage, indiquant qu'au niveau de la Société c'est important – et que FT continuerait à en recruter plus d'un quart en sortie d'apprentissage.

Nous avons posé la question de savoir combien d'apprentis ont été recrutés en 2012 par FT à la DOCE. La question est demeurée sans réponse...

Autre point abordé lors de l'examen de ce rapport celui de la féminisation, bien en deçà des objectifs et surtout bien en deçà des promesses faites l'année dernière - le taux baisse de 36,8% à 36,3%.

La CFE-CGC/UNSA a rappelé que le taux de féminisation à l'UI Lyon avait été réduit au sein du CODIR de cette Unité et dans les postes de responsabilité – ce qui a fortement irrité Monsieur le Directeur.

Alors que nous n'avons rien fait d'autre que constater une baisse du taux de féminisation, avec ce qui ressemble fort à de la discrimination des femmes dans les métiers techniques.

**Prochain CE extraordinaire : 03 avril 2013**

### Vos correspondants CFE-CGC/UNSA :

Vos Élus au CE de la DO Centre Est :

titulaire : Noël Fayeaux (AER2A) - 06 70 03 56 80

suppléant : Jean-Yves Claret (UI Alpes) - 06 70 64 81 05

Représentant syndical : Jean-Pierre Testi (AER2A)

06 07 82 82 86

### Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

[www.cfecgc-uns-ft-orange.org](http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org)

nos lettres : ● Comprendre & Agir

● Épargne & actionariat salariés

pour vous abonner : [secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org)

nos blogs : ● [www.telecoms-media-pouvoir.net](http://www.telecoms-media-pouvoir.net)

● [www.adeas-ftgroup.org](http://www.adeas-ftgroup.org)